PLAN D'ACTION 1987 - 1988
EN CONDITION FÉMININE

Québec

88-01303/

PLAN D'ACTION 1987-1988 EN CONDITION FÉMININE

Données compilées par
Raymonde Goupil

Service aux clientèles spécifiques

Mai 1987

© Gouvernement du Québec 1987

Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2550-17602-2

TABLE DES MATIERES

PAGES

PRESENTATION

AVANT-PROPOS

1. L'accès des femmes à la formation professionnelle 4

2. La participation des femmes au système scientifique québécois. 7

3. La reconnaissance des acquis extrascolaires pour les femmes 9

4. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi 12

5. La recherche sur les conditions de vie des femmes. 15

6. La promotion de l'accès à l'enseignement supérieur et à la science auprès des intervenants concernés et des femmes. 17

ANNEXES

1. Décision numéro 85-52 du BSM d'orientation

2. Organigramme du MESS

P R E S E N T A T I O N

Le Plan d'action 1987-1988 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science témoigne de l'importance que le Ministère accorde à la condition féminine dans le milieu de l'enseignement supérieur.

Ce Plan d'action veut également refléter la contribution du Ministère à une représentation équilibrée des filles et des femmes dans les domaines de la science et de la technologie.

Ce cadre de références, issu de la collaboration entre les établissements d'enseignement collégial et universitaire, les organismes scientifiques et les instances concernées au Ministère, devrait permettre d'aborder la situation dans son ensemble.

Le Ministère entend par là continuer à favoriser l'accès des femmes à la formation postsecondaire et à la science. Il entend aussi continuer à maintenir le soutien à la clientèle féminine pour une formation diversifiée et adéquate avec les perspectives québécoises de l'emploi.

Le sous-ministre,

Claude Benjamin

A V A N T - P R O P O S

Ce Plan d'action a été conçu afin de donner suite au "Plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine 1986-1987" et aux "Orientations gouvernementales en matière de condition féminine 1987-1990 ".

Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science entend privilégier six orientations pour l'année 1987-1988:

1. l'accès des femmes à la formation professionnelle;
2. la reconnaissance des acquis extrascolaires pour les femmes;
3. la participation des femmes au système scientifique québécois;
4. l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans les collèges et dans les universités;
5. la recherche sur les conditions de vie des femmes;
6. la promotion de l'accès à l'enseignement supérieur et à la science auprès des intervenants concernés et des femmes.

L'ensemble des mesures préconisées dans ce plan d'action 1987-1988 permettront:

- de favoriser l'accès des femmes à la formation postsecondaire et à la science;
- d'assurer le développement et la mise à jour des connaissances relatives à la clientèle féminine;
- de promouvoir l'accès à l'égalité des femmes en emploi dans les réseaux d'enseignement supérieur.

Plus qu'une énumération d'actions à réaliser, ce Plan d'action trace les orientations du Ministère en matière de condition féminine et décrit la situation qui prévaut pour les femmes en regard de chacune de ces orientations.

Les mesures et les actions projetées pour l'année 1987-1988 se veulent la continuité des actions déjà réalisées et sont dirigées vers un avenir favorisant l'amélioration de la condition féminine dans les réseaux d'enseignement postsecondaire.

Louise Des Trois Maisons

Coordonnatrice des services
aux clientèles spécifiques

1. L'ACCES DES FEMMES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'accès des femmes à des occupations dans des secteurs scientifiques ou technologiques est encore très restreint malgré les changements technologiques qui transforment depuis quelque temps la structure des emplois.

Dans les cégeps, en 1985-1986, près de 80% du personnel féminin se retrouvent majoritairement dans deux catégories d'emploi, le personnel enseignant et le personnel de soutien administratif. On retrouve peu de femmes dans les disciplines de formation professionnelle (2% en électronique, par exemple) alors qu'elles forment la presque totalité du personnel enseignant dans certaines techniques, telles que les techniques infirmières (94%). Quant aux disciplines de formation générale, la psychologie est la seule discipline enseignée par un nombre égal d'hommes et de femmes. Les femmes sont majoritaires dans toutes les autres disciplines, avec seulement 10% en physique.

Dans les universités, en 1982-1983, plus de la moitié des femmes sont professeures chercheuses. Moins de 10% occupent des postes de direction. Quant à leur répartition dans les familles de disciplines, elles sont majoritairement concentrées dans les sciences de la santé (paramédical) où elles représentent 79,9% du personnel enseignant.

Par ailleurs, selon les statistiques de 1981, il apparaît que 90,6% des femmes sont toujours concentrées dans trois grands secteurs d'activités: les services (50%), le secteur manufacturier (25%) et le commerce au détail (15%).

Etant donné l'absence des femmes dans plusieurs professions, particulièrement celles d'avenir, des mesures particulières doivent être prises par le Ministère pour contrebalancer le poids du conditionnement social qui empêche les femmes de se projeter dans des secteurs scientifiques ou technologiques. Ainsi, la pensée techno-scientifique doit être développée chez les femmes pour leur faciliter l'accès aux carrières technologiques.

La poursuite de cet objectif nécessite des interventions liées au processus émotif d'apprentissage, à l'acquisition des connaissances fondamentales et à la critique du discours idéologique au sujet de certains mythes sur la science et la technologie.

Les objectifs et les interventions du MESS

Le développement de la pensée techno-scientifique est une préoccupation qui s'est traduite dans l'élaboration de divers programmes de formation professionnelle.

Trois principaux programmes visant des objectifs particuliers ont été développés par le MESS et seront consolidés durant l'année 1987-1988.

1. Le programme "Transition-Travail" vise surtout à outiller les femmes pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Son principal objectif est:

   . d'amener les femmes à acquérir et à développer les habiletés et les attitudes qui favorisent l'intégration ou la réintégration professionnelle.

2. Le programme "Accès aux carrières technologiques" axé principalement sur l'exploration des professions non-traditionnelles, vise à:

   . faire évoluer les femmes dans un processus systématique d'orientation et d'intégration au marché du travail;

   . développer et utiliser les attitudes, les habiletés et les connaissances requises dans un cheminement professionnel non-traditionnel;

   . démystifier les formations et occupations non-traditionnelles.

3. Le programme "Pré-formation à la formation technologique" axé sur le développement des habiletés de raisonnement logique a comme objectif de:

   . favoriser le transfert et l'utilisation de ces habiletés dans les activités technologiques.

Ces programmes développés par le Ministère, en collaboration avec les partenaires, permettront de favoriser l'accès des femmes à la formation postsecondaire.

Les actions pour l'année 1987-1988

Plus particulièrement, pour l'année 1987-1988, le Ministère entend privilégier les mesures suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ECHÉANCE
1. Implantation des programmes "Accès aux carrières technologiques" et "Pré-formation à la formation technologique" dans les établissements collégiaux	MESS-DGEC Service de la formation aux adultes	Septembre 198
2. Diffusion de la recherche sur les mathématiques d'appoint		Septembre 198
3. Elaboration du matériel pédagogique pour les programmes de mathématiques et de physique		Juin 1988
4. Expérimentation du programme axé sur le développement de la pensée formelle		Septembre 198
5. Diffusion élargie du cours "Transition-Travail" (maintenant crédité) Support aux personnes ressources et évaluation		Septembre 198

2. LA PARTICIPATION DES FEMMES AU SYSTEME SCIENTIFIQUE QUEBECOIS

En dépit de progrès importants, les femmes sont toujours sous-représentées dans le système scientifique du Québec.

Pour relever les défis des transformations technologiques, le système scientifique et technologique du Québec est appelé à fournir des efforts considérables. Or, la contribution des femmes paraît indispensable dans ce contexte de pénurie dans les professions scientifiques et technologiques.

Des progrès significatifs ont toutefois été accomplis par les femmes sur le plan de la formation scientifique et technique. Au niveau collégial, les jeunes femmes représentaient, en 1983, 52% du secteur général et 59% du secteur professionnel, pour une représentation totale de 54,6%.

Au premier cycle universitaire, elles composaient 48,7% de l'ensemble des diplômés en 1983 et 48% de tous les inscrits à temps complet à l'automne 1984. Elles ont accru leur présence aux 2e et 3e cycles, mais un rattrapage important reste à faire: en 1983, elles formaient 39% de tous les diplômés du 2e cycle et 25,6% de ceux du 3e cycle. Elles ont systématiquement réorienté leur choix de formation, leur présence passant de 6,9% en 1972 à 28% en 1983 dans le domaine des sciences appliquées.

Cependant, en dépit de ces progrès, des différences notables perdurent. La proportion des femmes dans les disciplines scientifiques et techniques reste faible, en 1983, elles représentaient 20,5% des femmes diplômées dans ces disciplines

Les objectifs et les interventions du MESS

A l'instar du Conseil de la Science et de la Technologie, le Ministère examinera par le biais du Comité chargé de l'étude de l'avis du Conseil sur "La participation des femmes au système scientifique québécois" l'opportunité:

1. d'accroître la présence des femmes et rendre équitables leur participation et leur traitement dans tous les domaines de la science et de la technologie;

2. de rendre le système scientifique et technologique plus apte à relever les défis que posent les mutations sociales et technologiques présentes et à venir en utilisant, entre autres, les talents des femmes.

Les actions pour l'année 1987-1988

Pour l'année 1987-1988, le Ministère entend privilégier, plus particulièrement, les mesures suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Etude de l'avis du Conseil de la Science et de la Technologie	MESS Direction du développement scientifique	Février 1988
2. Inventaire des mesures et programmes gouvernementaux existants		Février 1988
3. Etude des mesures et programmes		Février 1988
4. Propositions de programmes et mesures à mettre de l'avant dans les domaines prioritaires d'intervention		Février 1988
5. Elaboration d'un plan d'action gouvernemental		Février 1988
6. Proposition de la démarche à suivre quant au dépôt du plan d'action à la consultation qui suivra et à la mise en oeuvre des programmes et mesures		Février 1988
7. Consultation des intervenants afin de dégager les engagements gouvernementaux et évaluer les ressources requises pour leur mise en oeuvre		A déterminer
8. Sondage-sensibilisation sur les besoins des groupes de femmes en regard des nouvelles technologies (micro-informatique) en vue d'identifier les mesures à prendre		Automne 1987

3. LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES POUR LES FEMMES

Avant les années soixante, l'accessibilité aux études était réduite et les femmes ne parvenaient pas à une formation académique avancée. Aujourd'hui cette génération de femmes et d'autres qui, pour diverses raisons n'ont pu poursuivre leur formation, veulent compléter leur cheminement pédagogique ou encore intégrer le marché du travail.

Ces femmes ont souvent un bagage de connaissances et d'acquis provenant de leur expérience de vie. Cependant, lorsqu'elles font une demande d'admission dans un établissement d'enseignement postsecondaire, ces acquis ne leur sont pas reconnus et elles se voient obligées de poursuivre des cours dans des domaines déjà familiers et sur des sujets qu'elles maîtrisent déjà. Ces femmes réclament donc la reconnaissance de leurs acquis face à un cheminement discontinu dans leur processus d'acquisition de connaissances et d'habiletés.

Ajoutons toutefois que plusieurs femmes ont la possibilité d'être admises, au niveau collégial, sans diplôme d'études secondaires à la suite de l'analyse de leur dossier. De même, à l'université, l'adulte peut être admis sans diplôme s'il est âgé d'au moins 21 ans et possède les connaissances et une expérience pertinentes au programme choisi.

Les objectifs et les interventions du MESS

Le plan d'action prévu en cette matière jusqu'en 1988 par le Ministère vise quatre principaux objectifs:

1. mettre au point des démarches, des méthodes et des instruments permettant d'une part, d'identifier et d'évaluer les acquis des adultes et, d'autre part, d'élaborer des activités de formation plus conformes aux besoins du marché du travail;

2. expérimenter, implanter et développer des services de reconnaissance des acquis dans au moins 70% des collèges et dans toutes les régions du Québec;

3. expérimenter et implanter une structure provinciale de liaison, d'assistance technique et financière aux collèges, de recherche et de développement;

4. de concert avec les partenaires du marché du travail, les ministères concernés et les collèges, améliorer l'adéquation entre les programmes de formation collégiale et les besoins du marché du travail.

Les actions pour l'année 1987-1988

Concernant la reconnaissance des acquis (RA) extrascolaires pour les femmes, le MESS prévoit d'ici à la fin de l'année 1988 les activités suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Elaboration des tables d'équivalences entre des activités de formation dispensées par des organismes non scolaires et des activités de formation collégiale:	MESS-DGEC Service de la formation aux adultes	
. expérimentation des instruments		1987-1988
2. Mise au point d'un instrument servant à vérifier les aptitudes générales des adultes et à les transmettre au collège:		
. inventaire et évaluation des instruments existants;		1987-1988
. adaptation ou élaboration d'un instrument d'évaluation des habiletés de base		1987-1988 et (1988-1989)

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
3. Elaboration d'instruments d'identification des acquis répondant aux besoins de groupes cibles, telles les femmes au foyer:		
. inventaire et évaluation des instruments existants;		1987-1988
. adaptation ou élaboration des instruments		1987-1988 à 1989-1990
4. Elaboration de programmes de formation centrés sur des compétences fondamentales et transférables:		
. analyse, financement et soutien technique des projets d'élaboration de programmes centrés sur l'acquisition de compétences		1987-1988 à 1989-1990
5. Mise sur pied de programmes de formation expérimentale et individualisée:		
. analyse, financement et soutien technique des projets visant à augmenter la place de l'apprentissage pratique et individualisé dans la formation collégiale		1987-1988 à 1989-1990

4. LES PROGRAMMES D'ACCES A L'EGALITE EN EMPLOI

Les établissements d'enseignement ont un rôle formateur et doivent rechercher l'équité sociale et l'accessibilité au savoir et à la compétence tant pour les femmes que pour les hommes. Etant un milieu de vie où se fait l'apprentissage des rôles sociaux, les établissements doivent tendre à constituer un milieu exemplaire en ce qui a trait à l'égalité des sexes.

Présentement, les femmes dans les collèges et les universités vivent une situation d'inégalité. Le portrait statistique des femmes en emploi dans ces établissements démontre qu'elles vivent une situation de sous-représentation, de concentration et même d'inégalités salariales.

On retrouve 15% de femmes occupant des postes de cadres dans les cégeps et 12% dans les universités alors qu'elles constituent 38% du corps enseignant au collégial et 17% à l'université.

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est constant, il est de 1 500 $ dans les cégeps et de 6 000 $ dans les universités.

Les objectifs et les interventions du MESS

Afin d'améliorer cette situation, le Ministère encourage et supporte la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité dans les collèges et les universités. Ces programmes ont comme principaux objectifs:

- de revoir et de corriger, si nécessaire, les politiques et pratiques de gestion dans les établissements afin d'en éliminer les éléments discriminatoires et de respecter ainsi le principe d'égalité entre hommes et femmes;

- de supprimer les obstacles à l'amélioration de la représentation des femmes à l'intérieur de chaque catégorie et corps d'emploi;

- de prévoir des mesures de redressement temporaires pour atteindre plus rapidement une représentation équilibrée des sexes;

- d'adopter des mesures de soutien qui permettent de régler éventuellement certains problèmes d'emploi de leur personnel féminin en regard des responsabilités familiales.

Diverses activités ont déjà démarrées depuis 1986. Ce sont:

la réalisation du portrait statistique de la situation du personnel dans l'ensemble des cégeps et des universités au Québec (publié en février 1987);

l'expérimentation de la méthodologie d'implantation d'un programme d'accès à l'égalité (P.A.E.) dans deux collèges, un privé et un public, et deux universités (démarrée en janvier 1987);

l'élaboration et la promotion d'un programme de subventions triennal à l'intention des établissements d'enseignement collégial et universitaire (lancement officiel tenu le 20 février 1987).

Les actions pour l'année 1987-1988

Pour l'année 1987-1988, le Ministère entend privilégier les mesures suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Suivi aux institutions pilotes ayant démarré des programmes d'accès à l'égalité en 1986	MESS - Services aux clientèles spécifiques	1987-1988
2. Support et suivi auprès des institutions qui implanteront des PAE en 1987-1988		1987-1988
3. Analyses des conventions collectives de travail régissant le personnel des collèges et des universités en regard des PAE	MESS-MEQ-CT	Automne 1987

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
4. Evaluation des projets pilotes	MESS-Services aux clientèles spécifiques	1987-1988
5. Mise sur pied d'un service de promotion de la fonction d'encadrement pour les femmes du réseau collégial		En cours
6. Campagne de sensibilisation et d'information sur les programmes d'accès à l'égalité		Continu

5. LA RECHERCHE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

Au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux, la recherche sur les conditions de vie des femmes constitue, depuis une vingtaine d'années, un nouveau champ de recherches.

Les recherches sur les conditions de vie des femmes sont liées aux diverses transformations sociales, économiques, démographiques et culturelles qui modifient profondément les rôles traditionnels assignés aux femmes et aux hommes et qui impliquent toute la société.

Dans ces conditions, les études réalisées sur les conditions de vie des femmes sont interdisciplinaires et pluridisciplinaires. Elles tendent, entre autres, à introduire des perspectives nouvelles dans le but de corriger et de compléter les programmes d'études traditionnelles.

Les objectifs et les interventions du MESS

Le Ministère a réalisé et poursuivra des études en 1987-1988 sur plusieurs sujets, notamment:

- les obstacles et les contraintes qui entravent la poursuite des études et la progression de la carrière chez les femmes;
- les familles monoparentales et leur milieu de vie;
- les rapports hommes-femmes dans la société du 20e siècle;
- les problèmes liés à la grossesse et à la maternité chez les adolescentes, etc.

Les actions pour l'année 1987-1988

Pour l'année 1987-1988, le Ministère entend privilégier les mesures suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Recherche sur la monoparentalité et le milieu de vie des familles de la région de Québec (Université Laval, GREMF (Groupe de recherche et d'échanges multidisciplinaires féministes)	MESS-DGERU Service des programmes d'enseignement	Octobre 1987
2. Recherche sur la formation des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence en milieu familial (Université de Montréal)		Juin 1989
3. Etablissement de la chaire d'études féminines à l'Université laval		1987-1988
4. Etude sur la qualité de vie en milieu agricole (Université Laval, GREMF (Groupe de recherche et d'échanges multidisciplinaires féministes)		1987-1989
5. Enquête sur les pratiques pédagogiques et le sexisme au collégial (Collège de Rosemont) et proposition d'une politique	MESS-DGEC	Septembre 1987
6. Etude des facteurs limitant l'orientation des filles dans les programmes de formation non traditionnels	MESS-Direction du développement scientifique et MEQ	Janvier 1988

6. LA PROMOTION DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA SCIENCE AUPRES DES INTERVENANTS CONCERNES ET DES FEMMES

En dépit des progrès significatifs accomplis par les femmes sur le plan de la formation scientifique et technique, ces dernières années, des différences notables perdurent.

La proportion de femmes dans les disciplines scientifiques et techniques reste faible. En 1983, on ne comptait que 20,5% des femmes diplômées dans ces disciplines. Les disparités les plus profondes se manifestent en sciences physiques avec 10,8% de femmes diplômées et dans les spécialisations en génie avec 8% de diplômées.

Le résultat des différentes recherches démontrent que les intervenants (parents, professeurs, conseillers en orientation et en information scolaire, etc.) auprès de la clientèle féminine jouent un rôle important dans le choix de disciplines qu'elle effectue. De plus, ces intervenants ont besoin d'informations sur la nécessité d'une formation axée davantage sur la science et la technologie pour les filles.

Quant à la clientèle féminine, on constate également la nécessité d'informations sur les réalités de la vie dans la société d'aujourd'hui et sur l'éventail des choix professionnels.

Les objectifs et les interventions du MESS

Afin d'accroître la présence des femmes dans les disciplines dites d'avenir, le Ministère favorise pour 1987-1988 des actions qui visent à:

1. promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et à la science auprès des intervenants et de la clientèle féminine;

2. informer et sensibiliser les intervenants auprès de la clientèle féminine sur les divers aspects qui jouent un rôle significatif dans le cheminement scolaire des filles et des femmes;

3. promouvoir la poursuite d'études dans les secteurs non traditionnels collégiaux et universitaires de 1er cycle et dans les domaines scientifiques et technologiques du 2e et 3e cycles universitaire.

Les actions pour l'année 1987-1988

Pour l'année 1987-1988, le Ministère entend privilégier les mesures suivantes:

ACTIVITÉ - MESURE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Diffusion d'une brochure faisant la promotion de la formation postsecondaire pour les filles et les femmes	MESS-Services aux clientèles spécifiques	Septembre 1987
2. Production d'une brochure faisant le portrait synthèse de la situation de la clientèle féminine au niveau postsecondaire		Septembre 1987
3. Participation à des événements publics afin de rencontrer et de sensibiliser la clientèle féminine		Avril 1987 à Mars 1988
4. Diffusion de neuf dépliants visant à inciter les femmes à choisir certains secteurs non traditionnels	MESS-DGEC Service de la formation des adultes	Diffusion de trois dépliants e août 1987 six autres dépliants en: janvier 1988
5. Elaboration d'un plan d'intervention ministériel 1988-1990 en collaboration avec les réseaux de l'enseignement et de la science	MESS-Services aux clientèles spécifiques	Juin 1988

ANNEXES

ANNEXE I

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie

BSM
ORIENTATION

Décision numéro: 85-52

Objet: Coordination des services à certaines clientèles spécifiques

Après discussion, les membres du BSM conviennent:

1) de confier à la Sous-ministre adjointe à l'Enseignement supérieur la responsabilité de la coordination ministérielle des services à assurer à certaines clientèles spécifiques du MESST à savoir les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les communautés culturelles;

M.F. en contin
L. Des Trois Maisons

2) à cet effet, de lui confier le mandat:

- d'assurer le développement et la mise à jour des connaissances relatives à certaines clientèles spécifiques du MESST (femmes, personnes handicapées, autochtones, communautés culturelles),

- de promouvoir l'accès de ces clientèles spécifiques à l'enseignement supérieur, à la science et à la technologie,

- de coordonner l'élaboration des plans d'actions ministériels, d'en assurer la mise en oeuvre et l'évaluation en fonction de ces clientèles spécifiques,

- de conseiller le Sous-ministre sur toute action concernant ces clientèles spécifiques,

- de représenter le ministère dans ses activités de concertation et de relations extra-ministérielles concernant ces clientèles, notamment auprès du Secrétariat à la condition féminine, du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées, du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science

structure administrative supérieure

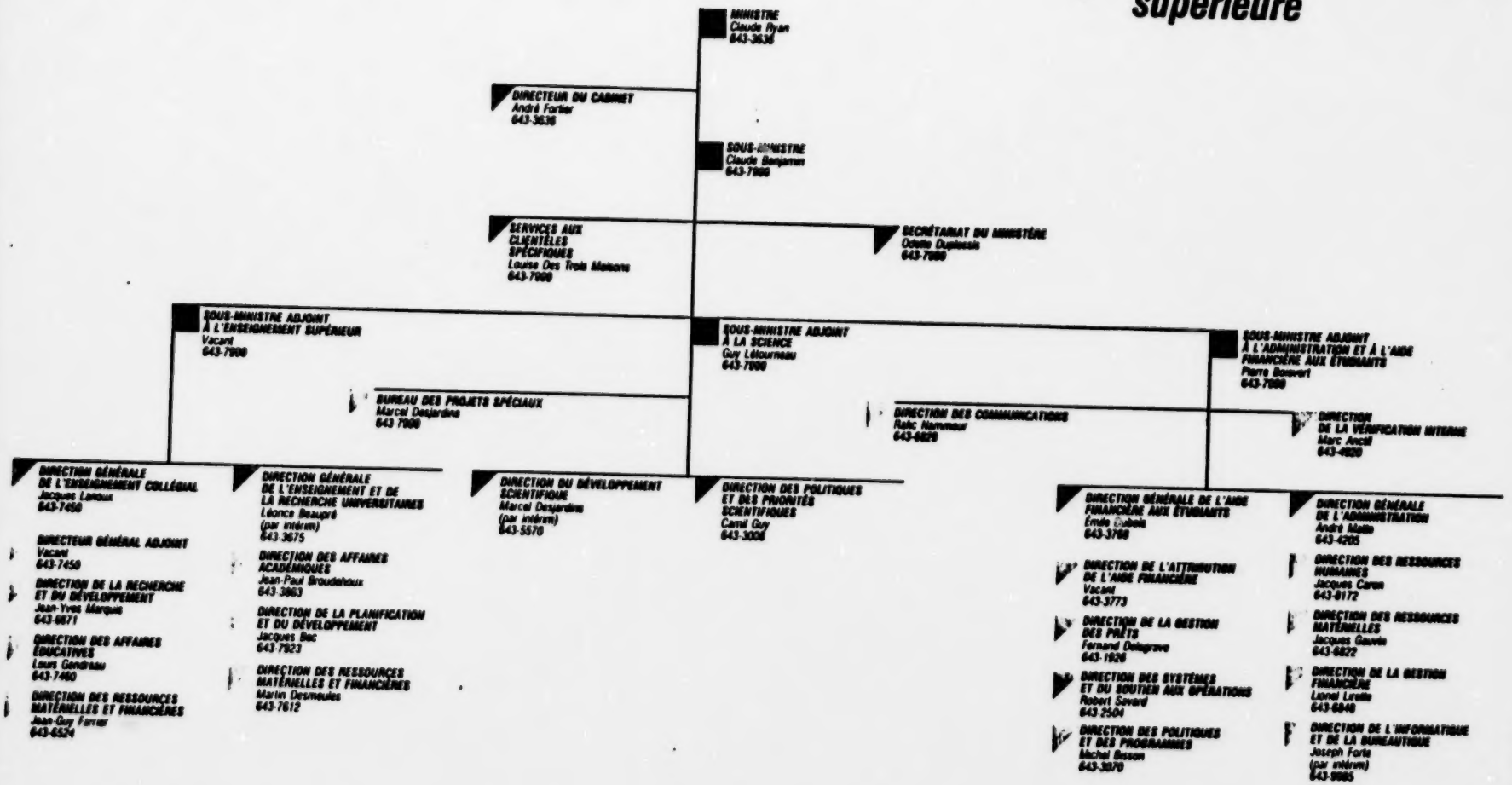

Québec

Avril 1987

1166-6000
68-867-0107

ANNEXE 2